

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2013**

- COMPTE RENDU DE SEANCE -

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN ; M. HESRY ; M. PEDRON ; Mme ROUYEZ ; M. VIGNERON - Adjoint ; M. MERCIER ; M. BREGAINT ; Mme GREGOIRE ; Mme CORTYL ; Mme LUGAND ; Mme PRUNIER-BRIAND ; Mme MORADEL ; Mme JOUQUAN ; M. ROTA ; M. GEORGET ; Mme MOUBECHÉ ; M. DELAMAIRE ; M. FRAIN - Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme BEAUCHER (représentée par M. le Maire) ; M. REHEL (représenté par M. ROTA) ; M. POULAIN (représenté par Mme ROUYEZ) ; Mme DESBLES (représentée par Mme PRUNIER-BRIAND) ; Mme DUTERTRE (représentée par Mme JOUQUAN) ; Mme FRAIN (représentée par M. FRAIN).

Absents excusés : M. CHALIGNE et M. LETAINTURIER.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire renouvelle au nom de l'Assemblée toutes ses félicitations à Charlotte GREGOIRE, Conseillère Municipale et son conjoint Anthony MARTIN à l'occasion de la naissance ce 11 novembre 2013 de Louis.

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 22 novembre 2013 :
Le PV est adopté par 22 voix pour ; 2 voix contre (S. et V. FRAIN) et une abstention (J-Y. DELAMAIRE).

M. le Maire propose à l'Assemblée l'inscription à l'ordre du jour d'une question diverse complémentaire : ZAC de Maboué – phase création : complément d'information.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription de cette question.

1. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux :
Consultation sur le projet de S.A.G.E des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne (délib. 2013/129).

Le Conseil Municipal,

- **émet** un avis favorable au projet de SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.
Résultat du vote : 24 voix pour ; 1 abstention (C.GEORGET).
- **souhaite** que les compétences du syndicat de Guyoult soient désormais transférées au Syndicat Intercommunal des Bassins Côtiers de la Région de Dol-de-Bretagne (SBCDol).
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

2 a) Budget Général : DM5 (délib. 2013/130).

M. le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il convient, avant la fin de l'exercice budgétaire de procéder à des virements et ouvertures de crédits au Budget Général 2013, soit à titre d'ajustements de crédits de fonctionnement, soit à titre de compléments pour quelques programmes d'investissement. Cette décision modificative budgétaire comporte les écritures suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Rappel prévisions	Proposition D.M.5
<i>011 – Charges à caractère général</i>		
60632 – Fournitures de petit équipement	140 000,00	10 000,00
61551 – Entretien matériels roulants	25 000,00	5 000,00
6156 – Maintenance	45 000,00	15 000,00
<i>012 – Charges de personne/</i>		
64131 – Rémunérations personnel non titulaire	210 000,00	59 000,00
6451 – Cotisations URSSAF	250 000,00	18 000,00
6453 – Cotisations caisses de retraite	330 000,00	28 000,00
TOTAL		135 000,00
Recettes		
<i>013 – Atténuation de charges</i>		
6419 – Remboursement sur rémunération du personnel	60 000,00	65 000,00
<i>74 - Dotations et participations</i>		
74121 – Dotation de solidarité rurale	220 000,00	55 000,00
74127 – Dotation nationale de péréquation	92 000,00	15 000,00
TOTAL		135 000,00

Section d'investissement :

Dépenses (programmes)	Rappel prévisions	Proposition D.M.5
040 – Opération d'ordre section à section (travaux en régie)	100 000,00	20 000,00
188 – VRD Chemin de la Belle Etoile	30 000,00	35 000,00
904 – Extension rénovation école élémentaire	700 000,00	350 000,00
906 – Aménagement rue des Murets (nouveau programme)		10 000,00
458 – Travaux pour compte de tiers	6 300,00	1 000,00
TOTAL		416 000,00
Recettes		
16 – Emprunts (écriture d'équilibre)	1 669 00,00	415 000,00
458 – Travaux pour compte de tiers	6 300,00	1 000,00
TOTAL		416 000,00

Le Conseil Municipal,

- **autorise** à l'unanimité le Maire à procéder aux virements et ouvertures de crédits au Budget Général 2013, tels que présentés ci-avant, et qui constituent la DM5.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

2. b) Budget ZAC de Maboué : DM1 (délib. 2013/131).

Le Conseil Municipal,

- **autorise** à l'unanimité le Maire à procéder au virement de crédits, tel que présenté ci-avant, du Budget 2013 de la ZAC de Maboué, et qui constitue la DM1 dudit budget.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

3. Fixation pour l'année 2014 des tarifs des services publics communaux et des loyers (délib. 2013/132).

Le Conseil Municipal,

- **décide** d'appliquer :
 - une augmentation de 0,60 % sur l'ensemble des tarifs de services publics, des locations de salles, des prestations funéraires et des droits de place des foires et marchés (hormis les tarifs Médiathèque / ludothèque qui sont reconduits).
 - une augmentation de 0,90 % du montant des loyers communaux.
Résultat du vote : 24 voix pour ; 1 voix contre (P.MERCIER).
- **fixe** en conséquence les montants desdits tarifs et loyers comme indiqués dans les tableaux annexés à la présente délibération.
- **précise** que ces tarifs et loyers entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2014.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

4. Fixation du taux horaire des travaux en régie pour 2014 (délib. 2013/133).

Le Conseil Municipal,

- **fixe** à l'unanimité le taux horaire des travaux en régie pour l'exercice 2014 à 25,60 €.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

5. Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition des recettes des amendes de police (délib. 2013/134).

Le Conseil Municipal,

- **sollicite** à l'unanimité auprès du Conseil Général la subvention susceptible d'être accordée au titre des recettes sur amendes de police - programme 2014 - pour les aménagements de sécurité présentés ci-avant.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

6. Fête de la Bretagne 2014 : demande de subvention auprès du Conseil Régional (délib. 2013/135).

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Régional, une subvention à titre de soutien financier des actions et animations qui seront réalisées à Dol pour l'édition 2014 de la Fête de la Bretagne.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

7. a) Communauté de Communes : Modification des statuts en vue du transfert de charges générées par les associations MJC et les Gnômes (délib. 2013/136).

Le Conseil Municipal,

- **modifie** à l'unanimité les statuts de la Communauté de Communes comme indiqué ci-dessus.

- **sollicite** M. le Préfet afin de procéder à l'arrêté modificatif des statuts.
- **autorise** M. le Président à signer tout document relatif à cette affaire.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

7. b) Communauté de Communes : Validation du rapport de la CLETC (commission locale d'évaluation ds transferts de charges) (délib. 2013/137).

Le Conseil Municipal,

- **valide** à l'unanimité les montants fixés par la C.L.E.T.C. (commission locale d'évaluation des transferts de charges) concernant les charges engendrées chaque année par la M.J.C. et l'association Les Gnomes, représentant une somme total de 68 913,86 €, et transférées à la communauté de communes.
- **précise** que le montant de ces charges transférées sera déduit chaque année du montant de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes à la Ville.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

8. Personnel communal : modification du tableau des effectifs (délib. 2013/138).

Le Conseil Municipal,

- - **décide** à l'unanimité la modification au tableau des effectifs du personnel communal telle que présentée ci-avant (Transformation d'un poste d'agent du patrimoine contractuel à temps non complet en un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet –17,5/35^{ème}, il s'agit d'un poste affecté à la médiathèque).
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

9. ZAC de Maboué : phase création : complément d'information (délib. 2013/139).

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants (création et contenu du PLU), L.300-2, L.311-1 et suivants et R.311-1 et suivants du Code de l'urbanisme (ZAC),
- Vu le dossier de création de la Z.A.C établi conformément aux dispositions de l'article R.311-2 du Code de l'urbanisme, et notamment l'étude d'impact,
- Vu le bilan des réunions publiques et du registre des observations, les publications dans la presse locale et le bulletin municipal,
- Vu la délibération n°2011/020 du 25 février 2011 par laquelle le Conseil municipal décidait de lancer la phase de concertation publique,
- Vu la délibération n° 2011/097 du 1^{er} juillet 2011 par laquelle le Conseil Municipal fixait le périmètre de la ZAC et validant les principaux objectifs et lignes directives du projet.
- Vu la délibération n° 2012/065 du 26 avril 2012 par laquelle le Conseil Municipal approuvait le dossier de création de la ZAC ;
- Vu l'article L.122-1-1 du code de l'environnement relatif aux études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements ;
- Vu l'étude d'impact du projet de ZAC ;
- **décide** à l'unanimité de mettre à disposition du public l'étude d'impact du projet de ZAC de Maboué ainsi que l'avis de l'autorité environnementale dans le cadre de la concertation de la phase création, selon les dispositions suivantes :

A la Mairie de Dol de Bretagne, du 02 janvier au 1^{er} février 2014 inclus du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

- **précise** que toute personne pourra consigner ses observations sur un registre prévu à cet effet et que toute information complémentaire pourra être demandée auprès du responsable du service urbanisme de la Ville de Dol de Bretagne
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

10. Informations sur les Marchés à procédure adaptée (délib. 2013/140).

Le Conseil Municipal **prend acte** des informations suivantes :

❖ Travaux d'extension-rénovation de l'école élémentaire :

Lot n°1 – Gros oeuvre – Entreprise LENORMAND.

Avenant n°3 : travaux complémentaires : ravalement supplémentaire : 15 271,00 € H.T. (soit 6,56 %)

Montant initial du marché : 232 929,03 € H.T.

Montant avenants 1 et 2 : 5 413,29 € H.T.

Lot n°10 – Chauffage – ventilation – plomberie - sanitaire – Ets LE LOUARN.

Avenant n°1 : pose de clapets coupe-feu : 5 785,60 € H.T. (soit 8,15 %)

Montant initial du marché : 71 025,39 € H.T.

Question diverse : Dates des réunions du Conseil Municipal pour le 1er trimestre 2014 :

- Vendredi 24 janvier
- Jeudi 20 février
- Vendredi 14 mars

(Commission de finances le mardi précédant chaque séance).

Pour affichage le 26 décembre 2013.

Le Maire,
Denis RAPINEL